



HAL
open science

La psychologie scolaire à Maurice : aide et conseil en direction de l'école et des familles

Vassen Naeck, Michel Latchoumanin

► To cite this version:

Vassen Naeck, Michel Latchoumanin. La psychologie scolaire à Maurice : aide et conseil en direction de l'école et des familles. Travaux & documents, 1999, Psychologie et éducation, 12, pp.97–108. hal-02178593

HAL Id: hal-02178593

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02178593>

Submitted on 30 Sep 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La psychologie scolaire à Maurice : aide et conseil en direction de l'école et des familles

VASSEN NAECK¹
MICHEL LATCHOUMANIN²

Dans l'espace géographique du Sud-Ouest de l'océan Indien, la République de Maurice et le département français de La Réunion sont les deux seuls pays qui accueillent un certain nombre de psychologues dits scolaires. Ces derniers exercent leur mission dans les écoles et/ou dans les collèges avec un statut de fonctionnaire de l'Éducation nationale.

Si à La Réunion, département français d'Outre-Mer, la profession compte plus de 50 représentants qui se partagent un effectif de 115 000 élèves, à Maurice ils ne sont que 5 à assurer des interventions au sein d'une population scolaire de plus de 250 000 élèves.

La comparaison entre les deux îles, plus communément baptisées « îles sœurs », peut s'arrêter là, tant les différences issues de leur histoire respective rendent illusoire une confrontation susceptible d'enrichir notamment la compréhension des deux systèmes éducatifs. A défaut de ne pouvoir comparer ce qui est incomparable, nous nous proposons de décrire et de tenter de comprendre le fonctionnement de l'école et de son rapport avec la psychologie à Maurice en référence à son propre contexte historico-socioculturel.

Nous consacrerons la première partie de notre propos à rappeler quelques spécificités du contexte socio-économico-culturel et démographique de Maurice avant de présenter le fonctionnement et l'organisation du système éducatif.

-
1. Vassen NAECK, Professeur au Mauritius Institute of Education, est chercheur associé au Centre Interdisciplinaire de Recherche sur la Construction Identitaire (CIRCI).
 2. Michel LATCHOUMANIN, maître de conférences HDR en Sciences de l'Éducation, est membre du Centre Interdisciplinaire de Recherche sur la Construction Identitaire (CIRCI).

Dans la seconde partie nous traiterons plus précisément de l'objet à l'origine de cet article à savoir, les relations entre psychologie et éducation. Nous aborderons le sujet sous le double aspect diachronique et synchronique de manière à mieux éclairer le lecteur sur la situation particulière de la psychologie scolaire à Maurice.

UNE ÎLE DANS L'OCÉAN INDIEN

Ile d'origine volcanique de 2040 km², sise dans l'océan Indien par 55° de longitude Est et 21° de latitude sud, la république de Maurice compte une population supérieure à 1,1 million d'habitants.

Reconnue par des portugais en 1598, elle devient possession néerlandaise en 1638 où elle hérite de son nom actuel. Après avoir connu la domination française sous l'appellation d'île de France de 1715 à 1810, elle est cédée à la Grande-Bretagne et retrouve son ancien nom jusqu'en 1968, date à laquelle elle accède à l'indépendance. Elle devient république en 1992.

En référence aux catégorisations retenues lors du recensement officiel de la population, on peut observer celle-ci est répertoriée en trois grands groupes :

- le groupe indo-mauricien de souche indienne qui représente plus de 60% de la population et qui se subdivise en deux communautés bien distinctes : les Hindous et les musulmans ;
- le groupe dit de la population générale qui réunit les personnes d'origine européenne, africaine ou mixte, de religion chrétienne. Il représente environ 30% de la population ;
- le troisième groupe est constitué de sino-mauriciens, communauté minoritaire originaire de Chine.

Le multilinguisme est une réalité à l'île Maurice où chaque langue a une fonction spécifique et un statut ; Si l'anglais jouit d'un statut de langue officielle, le français représente la langue de la culture. Les langues indiennes vont permettre de différencier des communautés culturelles. Le créole mauricien, langue vernaculaire, est considéré comme un médium de communication inter-ethnique d'envergure nationale. Une autre lecture de cette réalité pluri-linguistique amène à considérer l'anglais comme la langue de référence académique et le français ainsi que les langues orientales comme des langues de culture.

Au-delà de l'appartenance ethnique qui favorise la connaissance d'une langue maternelle, on peut observer que la question des langues est étroitement liée à celle de la hiérarchie sociale et corrélativement aux rapports de domination qui caractérisent les relations entre les différentes communautés.

Sur le plan économique, Maurice a connu une croissance spectaculaire au cours de la décennie. Devant compter avant tout sur ses propres ressources pour assurer son développement, elle a donné la priorité à l'économique, et trop souvent au détriment du social, en s'efforçant d'accroître et de diversifier ses activités de production. Les objectifs sont de maintenir la traditionnelle activité sucrière tout en assurant l'essor de secteurs plus récents dans l'industrie, le tourisme et la banque.

Il est à observer que la transformation économique, dont la réussite est unanimement reconnue, a nécessité des efforts prodigieux pour adapter les acteurs aux changements profonds dans les modes de production. Cette centration sur l'économique malgré ses retombées positives n'a pas bénéficié à l'ensemble de la population et s'est opéré au détriment d'autres secteurs tels que la petite enfance, l'éducation, la santé où des besoins se font sentir de manière de plus en plus pressante notamment au sein des populations les moins aisées.

LE SYSTÈME ÉDUCATIF

Le système éducatif de Maurice comporte trois grands cycles :

- le cycle pré-primaire et primaire qui accueille un peu plus de 164 000 élèves ;
- le cycle secondaire qui compte 94 300 élèves ;
- le cycle supérieur que fréquentent un peu plus de 3 000 étudiants.

La scolarité obligatoire va jusqu'à 15 ans au sein d'un système qui présente un certain nombre de particularités dont la plus évidente est son caractère sélectif. La conséquence de cette prime à la méritocratie s'observe dans une compétition dont font les frais les strates de la population les moins avantagés sur le plan socio-économique et culturel.

La première étape de cette sélection intervient à la fin du cycle primaire où le CPE (Certificate of Primary School), véritable concours d'entrée au collège, va aboutir à un classement en fonction des performances individuelles à l'ensemble des épreuves. Le choix

du collège étant fonction de l'ordre de classement les meilleurs élèves vont investir les meilleurs collèges, les moins bons les établissements moins côtés et un pourcentage non négligeable ira rejoindre la vie active dans un contexte économique qui, contrairement à ce qui s'observe ailleurs dans le monde, a encore la capacité d'intégrer dans des petits métiers ce flux de recalés du système éducatif.

La préparation du CPE constitue de ce fait l'enjeu majeur de la scolarité des plus jeunes dès leur entrée à l'école. Le parcours scolaire de l'enfant mauricien se déroule ainsi au rythme des séances quotidiennes de cours obligatoires et des cours particuliers organisés après la classe et dont la fréquence est fonction des possibilités financières des familles. Il va sans dire que ce qu'on pourrait appeler une sélection par l'argent est vite opérante, aux familles les plus aisées, d'emblée les meilleures écoles, le plus grand nombre de cours particuliers et bien entendu les meilleurs enseignants. Cette course effrénée vers la réussite aux examens se fait au détriment de certains aspects développementaux de l'enfant et concourt à condamner parfois à l'exclusion scolaire des sujets d'intelligence remarquable privés cependant du support économique indispensable dans une telle compétition. Les leçons particulières ne sont pas vendues au rabais. Il n'est pas rare que les meilleurs maîtres parviennent à se faire un complément de revenus nettement supérieur au montant de leur salaire officiel. Il n'est point étonnant dès lors que la reproduction dont parle Bourdieu trouve ici une parfaite illustration.

L'aspect économique de la situation ne suffit pas à rendre compte de la complexité d'une organisation qui pénalise d'emblée les familles les plus modestes. La diversité des communautés culturelles et linguistiques participe également à cette sélection suivant la distance à laquelle la langue maternelle de l'enfant le situe par rapport à la norme langagière institutionnelle. Il faut en effet savoir que la scolarité se déroule le plus souvent en anglais de l'école primaire à l'université.

Les enfants issus des communautés linguistiques minorées sont dès le départ porteurs d'un handicap que même l'intensification des leçons particulières ne suffit pas toujours à pallier. Ce, d'autant plus que dès la première année du primaire l'écolier mauricien se trouve exposé à l'étude de trois langues : le français, l'anglais et une langue asiatique au choix. Si certains sont d'entrée familiarisés avec les trois langues d'autres, dans le pire des cas, se

retrouvent dans la situation particulièrement douloureuse de ne maîtriser aucun des trois codes langagiers proposés. Tous les ingrédients sont ainsi réunis pour rendre extrêmement difficile le cheminement scolaire des enfants issus des classes populaires, de surcroît éloignées linguistiquement et culturellement de la norme institutionnelle. L'absence de structures publiques d'aide et de soutien scolaires en nombre et en qualité pour les enfants en difficulté hypothèque sérieusement leurs chances d'accéder à une promotion sociale par le biais d'une scolarité réussie.

Cette situation ne laisse pas insensibles les responsables politiques et administratifs qui redoublent d'imagination et d'efforts pour tenter de transformer un système dont le fonctionnement plus que centenaire fait l'objet d'un certain nombre d'enjeux qui sont loin de faciliter la tâche des réformateurs. L'entrée par la dimension psychologique des problèmes observés semble recueillir les suffrages du plus grand nombre si l'on s'en tient aux propos et aux dispositions qui rythment les mesures les plus récentes en faveur d'une reconsidération du fonctionnement de l'école et de la prise en compte des plus déshérités du système éducatif.

LA PSYCHOLOGIE DE L'ÉDUCATION : UNE NOUVELLE EXIGENCE

Depuis un certain temps la psychologie fait l'objet d'une attention particulière à l'île Maurice. Il suffit de feuilleter les journaux pour s'en rendre compte. Les articles traitant par exemple de la psychologie de l'éducation sont de plus en plus nombreux et fréquents. Du côté du Ministère de l'éducation d'aucuns s'appliquent à exhorter les enseignants à faire preuve de « psychologie » dans leur rapport avec les élèves. Le nouveau « plan d'action » du Ministre fait d'ailleurs la part belle à la dimension psychologique des interventions à mettre en œuvre dans le but de réhabiliter le statut de l'élève acteur et auteur de ses apprentissages. « Placer l'enfant au cœur du dispositif éducatif » tel semble être le mot d'ordre d'un programme qui entend inverser la tendance au magistrocentrisme trop souvent observé dans les démarches éducatives. Ces nouvelles orientations mettent cependant au jour certaines lacunes dans la formation des enseignants. Des demandes se sont notamment exprimées s'agissant des connaissances de base indispensables à la compréhension des processus psychologiques et sociaux en jeu dans la relation d'enseignement-apprentissage. Les responsables de nombreuses institutions se plaisent à reconnaître l'importance des apports de la psychologie de l'enfant et de

l'éducation à la pédagogie. On voit ici et là se dessiner des projets visant à aider l'enseignant à créer une bonne ambiance dans sa classe, à établir la confiance et l'estime de soi chez ses élèves, à motiver et à dynamiser sa classe. Certaines interventions visent au-delà de la connaissance des données scientifiques relatives au développement de l'enfant à sensibiliser les acteurs du système éducatif à la question des rythmes d'apprentissage et à la gestion individualisée des capacités des enfants.

L'enseignant se voit ainsi inviter à mettre en œuvre des stratégies d'enseignement diversifiées, adaptées aux profils voire aux difficultés spécifiques des enfants. Il est de ce fait attendu, qu'il puisse maîtriser un savoir solide sur les conséquences des difficultés et des déficiences dans les domaines relationnel, cognitif et communicationnel. L'enseignant doit pouvoir évaluer les capacités cognitives de l'enfant, sa maturité affective, ses stratégies d'apprentissage, ses modes d'appropriation et d'utilisation des savoirs. Ce qui doit l'amener à concevoir des situations d'apprentissage adaptées et motivantes pour ensuite les mettre en œuvre à partir de techniques appropriées.

Du coup la psychologie de l'éducation devient une nécessité absolue dans la mise en œuvre et la réussite du « plan d'action » des responsables de l'Education Nationale. Une première concrétisation du plan a été observée en septembre 1998 avec l'ouverture au MIE (Mauritius Institute of Education) d'une formation spécialisée qui accueille des enseignants destinés à prendre en charge les enfants en difficultés d'insertion et d'apprentissage dans les écoles primaires. Un deuxième volet du plan, qui fait d'ailleurs l'objet de la présente étude, se concrétise dans le renforcement du service de psychologie scolaire avec le recrutement de trois nouveaux psychologues à la rentrée de septembre 1998.

ÉVOLUTION STATUTAIRE ET MISSIONS DU PSYCHOLOGUE SCOLAIRE

Depuis l'année dernière une réorganisation administrative du système éducatif a engendré la mise en place d'une sectorisation géographique sous forme de régions scolaires. Au nombre de 6, ces régions regroupent un certain nombre d'établissements sous l'autorité d'un Assistant Director. Ce dernier est appelé à superviser l'activité des Inspecteurs de l'Education affectés dans sa région et dispose d'une autonomie financière pour gérer le fonctionnement des personnels et établissements placés sous sa responsabilité.

L'organisation du service de psychologie scolaire a prévu l'affectation d'un psychologue par région. Comme ils ne sont que 5 pour 6 régions, le plus ancien d'entre eux prend en charge deux régions. Avant d'examiner concrètement les modalités d'intervention et les moyens dont dispose le psychologue scolaire pour mener à bien ses missions, il nous a paru intéressant de retracer les grandes lignes de l'évolution de la fonction à Maurice.

Petit historique de la psychologie scolaire à Maurice

Le Ministère de l'Éducation et des Sciences de l'île Maurice inaugure en 1983 un service de psychologie scolaire dont les missions s'actualisent dans deux grandes directions :

- former les candidats à l'ouverture d'une école maternelle qui relève encore de l'initiative privée à cette époque ;
- prendre en charge les enfants en prise à des difficultés d'insertion et/ou de réussite scolaire.

Cinq fonctionnaires, anciens instituteurs, titulaires d'une licence en psychologie ont assuré le fonctionnement du service à ses débuts.

Une réorganisation de la profession, amorcée en 1993 à l'initiative d'une commission spécialement créée à cet effet au Ministère de l'Éducation et des Sciences, se poursuit aujourd'hui et tend vers une amélioration des conditions matérielles et une définition plus opérationnelle des missions relevant des obligations de service des fonctionnaires en poste.

Nous reprenons dans leur intégralité les principales dispositions relatives aux missions des psychologues scolaires ainsi qu'elles apparaissent dans une note de service émanant du Ministère en juin 1993 :

- apporter des conseils pédagogiques aux enseignants du pré-primaire (exemples : les méthodes, l'organisation, les programmes d'instructions individualisés, les techniques de modification des comportements ;
- assurer des interventions auprès des personnels enseignants du primaire et de la maternelle ;
- conseiller les parents par des visites à domicile, des conférences, et documents écrits : livres, brochures, guides des études... ;
- conseiller, organiser et coordonner la remédiation ainsi que les programmes d'éducation spéciale dans les écoles normales.

- évaluer les élèves en difficulté ;
- organiser, coordonner et superviser les programmes d'éducation spéciale ;
- promouvoir la santé mentale et donner des conseils à tous les niveaux du système éducatif ;
- proposer des études de cas se rapportant à des procédures de placement d'enfants dans les structures scolaires spécialisées ;
- conduire des recherches dans le domaine de l'échec scolaire ;
- participer au dépistage précoce des enfants en difficulté et prévoir les mesures de prise en charge psychopédagogique appropriées ;
- intervenir au niveau de l'orientation professionnelle des élèves du secondaire.

Ce texte prévoit également de nouvelles modalités de recrutement portant notamment sur l'expérience professionnelle et les diplômes. On relève ainsi que peuvent faire acte de candidature à la fonction, les titulaires d'une licence ou d'une maîtrise en psychologie ainsi que les faisant-fonction qui, ne réunissant pas les conditions de diplôme, peuvent faire valoir une expérience de plus de trois ans au service de la psychologie scolaire. Ces nouvelles dispositions ne font aucune allusion au statut des intéressés qui conservent le statut et les obligations de service inhérents au corps des instituteurs.

Notons par ailleurs que les postes officiellement créés, au nombre de trois, à la publication de ce texte, seront occupés par trois des cinq pionniers de la psychologie scolaire à Maurice.

Une nouvelle étape, sans doute la plus importante, est franchie en 1995 avec la parution d'une circulaire du Ministère de l'Éducation qui porte création d'un service de psychologie et qui officialise la reconnaissance des psychologues scolaires en précisant les conditions requises pour exercer la fonction ainsi que les missions et les rôles dévolus aux représentants de la profession. La reconnaissance statutaire des psychologues est ainsi affirmée par l'intégration dans un corps de personnels de l'éducation exerçant dans le cadre d'un service de psychologie placé sous l'autorité directe du Ministère.

Il est ainsi exigé du psychologue scolaire un niveau de qualification au moins équivalent à la licence en psychologie de l'éducation ou de l'enfant.

Ses missions sont définies en dix points :

- sensibiliser les parents à travers des entretiens, des visites, des posters sur la psychologie de l'enfant ;
- dispenser des cours de formation aux enseignants du pré-primaire et du primaire ;
- agir comme conseillers pédagogiques au pré-primaire et au primaire (les méthodes, l'organisation de la classe, les programmes individualisés et les techniques de modification du comportement) ;
- organiser, conseiller et coordonner la remédiation pédagogique dans les écoles ;
- faire l'évaluation des élèves qui ont des besoins spéciaux ;
- promouvoir la santé mentale à l'école pré-primaire et primaire ;
- initier des projets de recherche-action ;
- participer aux décisions de placement des enfants dans des écoles spécialisées ;
- aider à la détection précoce des enfants ayant des besoins spéciaux ;
- aider à l'élaboration et à l'adaptation des tests psychopédagogiques.

Il ressort de l'analyse de ce texte que les conditions de recrutement restent inchangés par rapport à l'ancienne circulaire. De même peut-on se rendre compte que les missions et rôles présentent une grande similitude avec les précédentes dispositions si l'on excepte la disparition de l'intervention dans l'orientation professionnelle des élèves du secondaire et l'apparition d'une nouvelle mission relative à un travail d'élaboration et d'adaptation des épreuves psychométriques.

Actuellement 5 psychologues scolaires se partagent la population scolaire de l'île (un psychologue pour plus de 50 000 élèves). A la rentrée de septembre 1998, trois nouvelles recrues sont venues compléter l'équipe en place qui ne comptait plus que deux membres, le troisième ayant entre temps fait valoir ses droits à la retraite.

Quelles pratiques et avec quels outils ?

Outre le manque flagrant de personnel le service de psychologie scolaire dispose de peu de moyens matériels et documentaires pour permettre à ses représentants d'agir dans de bonnes conditions. Les tests d'évaluation psychologiques sont rares et

lorsqu'ils existent, ils sont le plus souvent obsolètes à l'exemple du WISC (version 1960) que les professionnels de la psychologie à l'école déclarent utiliser. Il leur arrive de recourir à des épreuves psychopédagogiques de leur invention afin de compléter les informations, voire de valider les premières indications, obtenues à partir du test psychologique.

Les investigations psychologiques se font sur signalement et avec l'autorisation des familles. Les psychologues sont le plus souvent saisis par l'inspecteur de l'éducation mais aussi par les enseignants. Ces derniers ont surtout pour tâche de mettre en œuvre la procédure de signalement en accord avec les parents. Il peut également arriver que lors de ses visites systématiques dans les écoles, le psychologue soit amené à personnellement initier une procédure de signalement en vue d'un examen psychologique. Les parents peuvent faire directement appel au psychologue mais la réalité montre que ce genre d'initiative reste très rare.

L'intervention proprement dite est le plus souvent précédée d'un entretien avec les parents. Le bilan psychologique qui se compose d'entretiens, de tests psychologiques et de niveau scolaire est toujours suivi de conseils aussi bien en direction des familles que des enseignants. Il n'existe pas de suivi de l'élève examiné compte tenu de l'importance de la population scolaire du secteur d'intervention de chaque psychologue. Il est tout simplement signifié au maître et à la famille de reprendre contact au cas où les difficultés de l'enfant le justifieraient.

Cette difficulté à assurer un suivi, si elle peut être expliquée par le faible nombre de psychologues en fonction, trouve par ailleurs une autre explication dans l'organisation de l'emploi du temps de l'intéressé. Les obligations de service du psychologue prévoient en effet qu'il passe le premier jour de la semaine à s'occuper de tâches administratives et à faire le bilan de la semaine précédente parfois avec ses collègues des autres régions. Il ne peut consacrer que deux demi-journées à l'examen des enfants signalés et passe trois journées à rencontrer les parents, à évaluer des classes et à s'occuper des classes spéciales (Special Supporting Schools) des secteurs défavorisés.

QUELLES PERSPECTIVES ?

La situation décrite ne semble pas entamer la détermination des psychologues scolaires à accomplir leur mission avec le sentiment de contribuer à l'amélioration du fonctionnement de

l'école et des individus qui la fréquentent. Il est vrai qu'aucune évaluation des retombées de leur intervention n'a jusqu'à ce jour été menée. L'impression d'utilité affichée par les intéressés suffit à entretenir une motivation qui semble réelle et qui sans doute participe à la transformation des pratiques là où elles s'exercent.

Ils croient fermement que leur action devrait de plus en plus s'inscrire dans une perspective de prévention. Une détection précoce des sujets en difficulté accompagnée d'une intervention de remédiation devrait donner des résultats plus significatifs que le travail actuellement mené auprès des élèves en fin de scolarité primaire.

S'il n'est point besoin de les interroger sur les difficultés liées à l'importance de la population scolaire dont ils ont la charge, il apparaît intéressant de prendre connaissance de leurs revendications au-delà de la question cruciale du recrutement de nouveaux collègues.

Le souci récurrent exprimé par les intéressés tient notamment à l'absence de formation continue qui leur garantirait la possibilité d'actualiser leurs savoirs et leurs techniques d'investigation. Le problème n'est pas simple puisque l'université ne dispose pas de filières de formation dans leur discipline. Les stages d'observation pratiqués dans les classes spécialisées ou auprès des psychologues scolaires de La Réunion nous paraissent peu adaptés à résoudre les difficultés qui sont loin d'être assimilables d'un contexte à l'autre. Peut-être conviendrait-il de renforcer les savoirs théoriques et techniques qui seuls paraissent susceptibles de leur conférer une grille de lecture plus large de la réalité à laquelle ils se trouvent confrontés sur le terrain de leur pratique quotidienne.

Le manque de matériel d'évaluation se fait également cruellement sentir et quand les tests existent, les utilisateurs sont conscients d'une part de leur faible degré de fiabilité compte tenu des spécificités culturelles locales et d'autre part des obstacles insurmontables auxquels ils s'exposeraient dans une entreprise de rééquilibrage d'une épreuve standard tant l'opération nécessite de la disponibilité, du personnel et une connaissance avérée des méthodologies à mobiliser dans ce type de démarche.



BIBLIOGRAPHIE

- Digest of Educational Statistics (1997)*, central Statistical Office, April 1997.
- Éducation*, publication officielle du Ministère de l'Éducation et de la Recherche Scientifique, n° 1, février-mars 1999.
- Master Plan of the Year 2000*, Ministry of Education and Culture, June 1991.
- Mauritius*, Country Economic Memorandum report 1993-1994.
- Plan d'action*, Ministère de l'Éducation et de la Recherche Scientifique, 1998.
- TSANG MAN KING Joseph, *Francophonie mauricienne*, Ed. S. plus / T printers Co. Ltd, 1991.